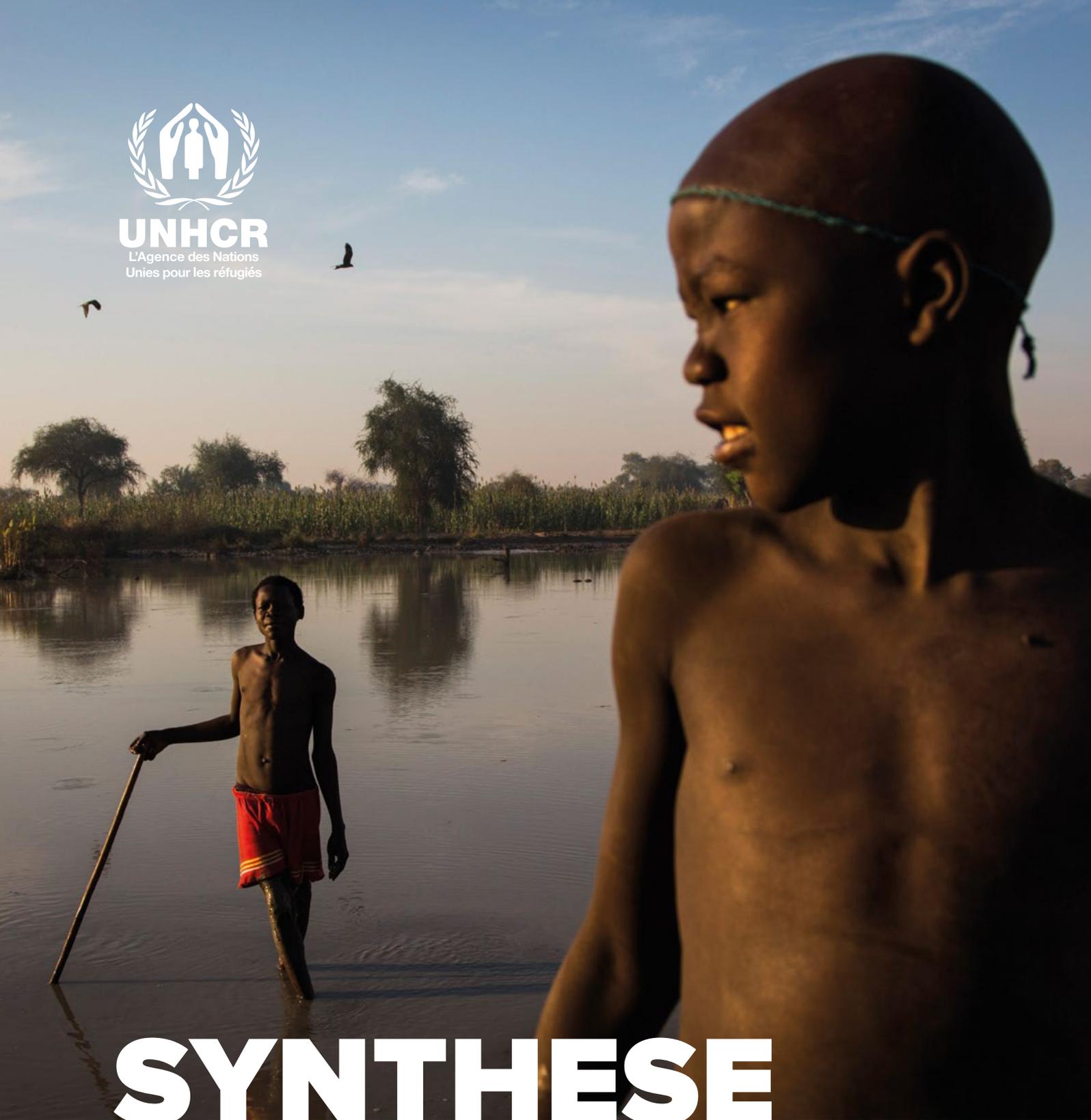




UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



SYNTHESE

**DÉPLACEMENTS LIÉS
AUX CATASTROPHES ET
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE,
SYNTHÈSE DU RÔLE DE L'UNHCR**



Publié par : UNHCR

Rédacteurs (recherche et analyse) :
Ellen Hansen, Shahrzad Tadjbakhsh, Madeline Garlick,
Marine Franck, Erica Bower (2017)

Case Postale 2500, 1211 Genève 2, Suisse

© UNHCR, 2017

Photo de couverture : Réfugiés du Soudan pêchant dans un lac formé
par les inondations près de la ville de Yida au Sud Soudan.

© UNHCR/Andrew McConnell

Layput&design: BakOS DESIGN

TABLE DES MATIÈRES

POURQUOI LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT -ILS UNE PRÉOCCUPATION POUR L'UNHCR ?	4
COMMENT L'UNHCR TENTE-T-IL DE TROUVER DES SOLUTIONS AUX DÉFIS DES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?.....	4
1 PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À Y FAIRE FACE	6
1.1 Engagement opérationnel visant à éviter ou à diminuer les déplacements liés aux catastrophes.....	6
1.2 Réponse opérationnelle aux déplacements transfrontaliers liés à des catastrophes.....	7
1.3 Réponse opérationnelle aux déplacements internes liés aux catastrophes.....	7
2 DÉVELOPPEMENT DE NORMES JURIDIQUES.....	9
2.1 Normes et lois dites « souples » régionales et internationales.....	9
2.2 Législation nationale	9
2.3 Lignes directrices et orientations stratégiques.....	9
3 COHÉRENCE STRATÉGIQUE AU NIVEAU MONDIAL	11
4 PRODUCTION DE TRAVAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES	12
4.1 Comblir les lacunes en matière de connaissances	12
4.2 Améliorer les outils et méthodes	13
4.3 Encourager le dialogue et la coordination des milieux académiques et politiques.....	13
CONCLUSION	14

POURQUOI LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS UNE PRÉOCCUPATION POUR L'UNHCR ?

« Le changement climatique est le défi décisif de notre temps. C'est un défi qui renforce les autres grandes tendances mondiales telles que la croissance de la population, l'urbanisation et l'insécurité des approvisionnements en eau, alimentaires et énergétiques et interagit avec elles. C'est un défi qui ajoute au volume et à la complexité des déplacements humains et qui a des conséquences importantes sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

– António Guterres, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (dans une allocution de 2011 au Conseil de sécurité de l'ONU)

Les catastrophes liées aux aléas naturels, notamment les impacts négatifs des changements climatiques, sont des déclencheurs des déplacements contemporains. Entre 2008 et 2015, 203,4 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes. En parallèle, la probabilité d'être déplacé du fait de catastrophes a doublé depuis les années 1970 (IDMC 2015). Le changement climatique est également un multiplicateur de risques susceptible d'exacerber les conflits autour de ressources épuisées. Les scientifiques s'accordent largement sur le fait qu'à l'avenir, les effets des changements climatiques, conjugués à d'autres facteurs, augmenteront les déplacements de personnes (GIEC 2014). Les personnes déjà déplacées pour d'autres raisons (notamment les réfugiés, les personnes apatrides et les déplacés à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits) résident souvent dans des zones sensibles et peuvent être exposées à des déplacements secondaires liés aux catastrophes et aux effets du changement climatique. Leur capacité à rentrer chez eux pourrait s'avérer limitée si leur région d'origine subit des impacts similaires.

COMMENT L'UNHCR TENTE-T-IL DE TROUVER DES SOLUTIONS AUX DÉFIS DES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

L'engagement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) vis-à-vis des déplacements dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques remonte au milieu des années 1990 et a connu des avancées plus concrètes après l'an 2000, à la fois en termes d'élaboration de politiques et de réponses opérationnelles concernant la fourniture d'une protection et d'une assistance aux personnes déplacées dans le cadre d'une catastrophe ou de changements climatiques.

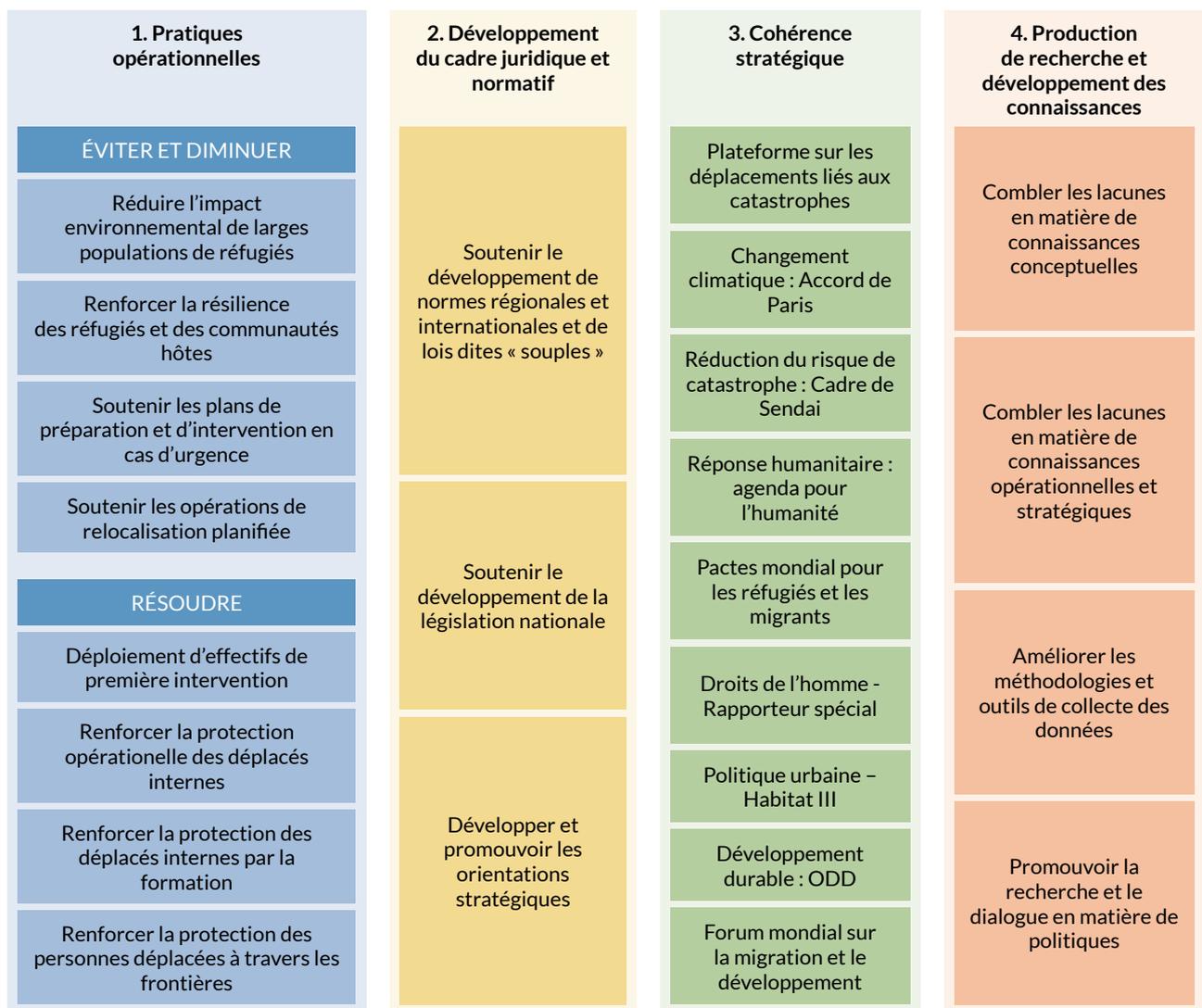
Les [Orientations stratégiques 2017-2021](#) de l'UNHCR contiennent des engagements relatifs aux déplacements liés aux catastrophes et au changement climatique. Ces orientations contiennent les engagements suivants :

« **Protéger** » les personnes dans différentes régions du monde, notamment en contribuant « à proposer des solutions juridiques, politiques et pratiques pour la protection des personnes déplacées par les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles, en reconnaissant les besoins humanitaires pressants liés aux déplacements de cette nature et à leur rapport avec les conflits et l'instabilité ».

« **Répondre** », notamment en contribuant « aux réponses inter-institutionnelles aux situations d'urgence résultant des catastrophes naturelles, avec un accent particulier sur le leadership en matière de protection, dès lors que les trois critères de présence sur le terrain, de demande gouvernementale et d'accord inter-institutionnelles sont remplis ».

Conformément à ces orientations stratégiques, le travail de l'UNHCR sur le changement climatique et les déplacements liés aux catastrophes comporte quatre volets (voir le diagramme ci-dessous) :

1. Les **opérations de terrain** visant à éviter, diminuer et résoudre les déplacements internes et transfrontaliers liés aux catastrophes.
2. Le **développement normatif, de conseils juridiques et de lignes directrices** aux niveaux national, régional et international pour accroître la protection des droits des personnes déplacées dans le contexte du changement climatique et des catastrophes.
3. La **cohérence stratégique** pour s'assurer que les problèmes de déplacements liés aux catastrophes sont également abordés sur les scènes politiques pertinentes.
4. La **production de travaux de recherche et le développement des connaissances** pour combler les lacunes qui sous-tendent ce travail opérationnel et stratégique.



1

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À Y FAIRE FACE

L'engagement opérationnel de l'UNHCR recouvre une conception large de la mobilité qui va de l'évitement et de la diminution des déplacements liés aux catastrophes et au changement climatique jusqu'à leur résolution.

1.1 ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL VISANT À ÉVITER OU À DIMINUER LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES

La plupart des réfugiés comptent sur leur milieu naturel environnant pour leur alimentation, leur approvisionnement en eau, leurs moyens de subsistance, leur abri et leur carburant. Une large population peut exercer une pression importante sur les ressources environnantes, avec des conséquences sur les personnes qui dépendent de cet environnement. En outre, un accès limité aux sources d'énergie durable peut avoir de graves répercussions sur la situation socio-économique et la sécurité des réfugiés. Les opérations humanitaires doivent tenir compte de l'accès à l'énergie et de la gestion environnementale pour améliorer le bien-être et la protection des populations affectées, notamment les communautés hôtes, ainsi que de la durabilité des opérations. L'engagement opérationnel de l'UNHCR inclut la promotion de sources d'énergie renouvelable dans les camps gérés par l'UNHCR, l'utilisation de technologies à haute efficacité énergétique et la promotion du développement forestier à petite échelle. Au niveau de son siège, l'UNHCR a développé une « politique relative au parc vert » et une « politique d'approvisionnement écologique » pour favoriser un approvisionnement en ressources respectueux de l'environnement.

Ces engagements opérationnels contribuent également à renforcer la résilience des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ainsi que des communautés qui les hébergent comme moyen d'éviter les déplacements secondaires. L'UNHCR a également élaboré des consignes administratives opérationnelles relatives à la réduction du risque de catastrophe qui énoncent des mesures que les services d'exécution peuvent mettre en œuvre pour planifier l'organisation des camps de sorte à éviter les déplacements secondaires des réfugiés ou des déplacés internes ainsi que des communautés qui les hébergent.

L'engagement opérationnel de l'UNHCR inclut également des mesures de planification des interventions d'urgence pour empêcher ou réduire les risques de déplacements liés à des catastrophes. Par exemple : Comme indiqué dans le [Manuel des situations d'urgence](#) de l'UNHCR, ce dernier contribue aux efforts de préparation menés par le Coordinateur résident des Nations Unies ou le Coordinateur humanitaire dans chaque pays. [Le Package de préparation aux situations d'urgence concernant les réfugiés](#) de l'UNHCR comprend un certain nombre de mesures de préparation avancées (MPA) qui permettent une meilleure préparation des organisations et partenaires pour réagir aux déplacements à la fois dans des situations de catastrophe et de conflit. La [Boîte à outils de gestion des camps](#), créée par le Groupe de gestion et de coordination des camps co-géré par l'UNHCR et l'OIM¹, comporte un certain nombre de dispositions qui visent à augmenter l'état de préparation et à réduire le risque de déplacement secondaire en cas de catastrophe. Certaines opérations visent à relocaliser les communautés afin de minimiser le risque de déplacement forcé lié aux catastrophes. Par exemple : après les inondations dans le camp kenyan de Kakuma

¹ Le Groupe de coordination et de gestion des camps inclut l'UNHCR et l'OIM.

en 2014, l'UNHCR a relocalisé les réfugiés dans un camp situé plus en hauteur. L'UNHCR a également élaboré des lignes directrices destinées aux États et autres acteurs, qui envisagent et mettent en œuvre des relocalisation planifiées (voir la section 2.3).

1.2 RÉPONSE OPÉRATIONNELLE AUX DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS LIÉS À DES CATASTROPHES

Dans certains cas, l'UNHCR s'engage opérationnellement dans des situations de déplacements transfrontaliers liés à des aléas naturels soudains ou à évolution lente. Par exemple, le personnel de l'UNHCR avait fourni une assistance aux personnes déplacées de Haïti à la République Dominicaine à la suite du tremblement de terre de 2010. En Haïti, l'UNHCR a fourni une assistance, notamment des tentes et des produits non alimentaires, et a protégé les populations affectées conjointement avec le HCDH. En République Dominicaine, l'UNHCR a piloté la réponse de la communauté internationale en matière de protection.

Par ailleurs, l'UNHCR s'engage opérationnellement dans des situations dans lesquelles le changement climatique, les catastrophes, les déplacements et les conflits sont indissociables. Lorsque les personnes sont déplacées au-delà des frontières dans le contexte des catastrophes et du changement climatique, elles ne sont généralement pas considérées comme des réfugiés en vertu de la [Convention de 1951 sur le statut des réfugiés](#), qui décrit une « crainte fondée de la persécution » reposant sur cinq facteurs : la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social particulier et l'opinion politique.

Cependant, si des catastrophes ou événements à évolution lente sont liés à des situations de conflit armé et de violence, les personnes peuvent répondre aux critères de définition des réfugiés de la Convention de 1951, comme indiqué dans les [Considérations juridiques de 2017](#). Par exemple, ceci fait référence à des situations dans lesquelles l'effondrement des autorités publiques déclenché par une catastrophe entraîne des violences et des troubles, ou à des cas dans lesquels la catastrophe ou l'événement à



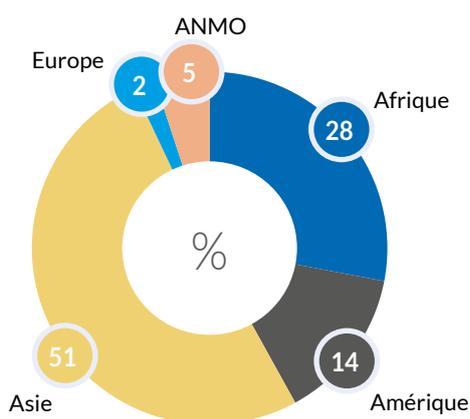
évolution lente résulte de violence ou de conflits armés. De même, ceci peut s'appliquer lorsqu'un groupe ethnique, religieux, national, social ou politique spécifique est affecté de manière disproportionnée par les catastrophes ou événements à évolution lente du fait de la conduite d'un « persécuteur ». En outre, ce concept peut s'appliquer lorsqu'un gouvernement utilise la catastrophe comme prétexte pour persécuter ses opposants.

Par exemple, en 2011 et 2012, dans la Corne de l'Afrique, la sécheresse conjuguée à la famine, les conflits et les persécutions a entraîné un afflux massif de Somaliens dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya. Le statut de réfugié leur a été accordé « prima facie » car ils avaient une crainte fondée d'être persécutés, ce qui s'inscrivait dans la définition du statut de réfugié de la Convention de 1951 ainsi que dans la définition énoncée par la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'étend aux « événements perturbant gravement l'ordre public ».

1.3 RÉPONSE OPÉRATIONNELLE AUX DÉPLACEMENTS INTERNES LIÉS AUX CATASTROPHES

La plupart des engagements opérationnels de l'UNHCR à répondre aux besoins de protection et d'assistance aux personnes contraintes de fuir à cause des catastrophes concernait des situations de déplacement interne. Depuis 1999, l'UNHCR s'est engagé dans au moins 43 situations où il a fourni protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le contexte d'une catastrophe. Les dangers les plus courants dans le cadre desquels

Opérations de l'UNHCR auprès des déplacés internes après une catastrophe, par région (1999-2016)

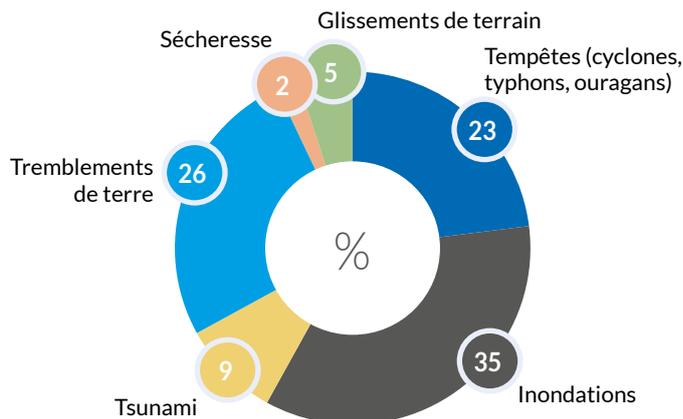


L'UNHCR est amené à intervenir sont les **inondations** (35 %), suivies des **tremblements de terre** (26 %). La majorité des opérations se déroulent en **Asie** (51 %), puis en **Afrique** (28 %).

Dans le cadre des accords interinstitutions au niveau international pour les déplacés internes, l'UNHCR est le chef de file mondial du groupe sectoriel pour la protection (Groupe de protection mondial). Par conséquent, il est chargé spécifiquement de la protection des personnes touchées par les catastrophes et notamment des obligations découlant du principe de « fournisseur en dernier ressort ». ² Lorsque le groupe de protection est activé dans le cadre d'opérations liées aux catastrophes, l'UNHCR partage une responsabilité principale avec l'UNICEF ou le HCDH. L'UNHCR dirige actuellement le groupe de protection en Éthiopie et en Birmanie, où les situations de conflit se sont transformées en contextes mixtes de conflit / changement climatique à évolution lente.

Au-delà des situations dans lesquelles le groupe de protection est activé, l'UNHCR protège et assiste également les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le contexte de catastrophes, notamment en s'engageant fortement dans le soutien aux gouvernements en termes de protection (p.ex. en Équateur en 2016), tandis que dans d'autres cas, l'UNHCR contribue à l'assistance matérielle comme des tentes ou autres articles non alimentaires.

Opérations de l'UNHCR auprès des déplacés internes après une catastrophe, par aléa (1999-2016)



L'engagement opérationnel de l'UNHCR en matière de déplacements internes liés aux catastrophes inclut également le renforcement des capacités des États, organisations internationales et autres à s'engager dans la protection des déplacés internes dans le contexte de catastrophes. Par exemple, l'Équipe spéciale formation (Task Team on Learning) du Groupe de protection mondial a élaboré une série de modules d'apprentissage afin de développer et de renforcer la capacité de protection des déplacés internes en cas de catastrophe. Ces formations sont destinées aux employés de l'UNHCR, aux gouvernements, aux forces armées, aux autres agences de l'ONU et aux ONG partenaires. Un programme de formation complet sur ces questions, intitulé « [Protection in Natural Disasters](#) » [[Protection en cas de catastrophe naturelle](#)], a été mis en œuvre par l'UNHCR à travers le Groupe de protection mondial aux Fidji (2012), au Pakistan (2013) et en Haïti (2014), tandis que d'autres formations incluent des modules sur les déplacements liés aux catastrophes. Au Pakistan (en novembre 2016), une séance concernant la généralisation de la protection dans la recherche de solutions aux déplacements liés aux catastrophes a été organisée au cours d'un atelier. Au-delà du Groupe de protection mondial, en 2016, le bureau de l'UNHCR en Équateur a proposé une formation aux représentants du gouvernement et aux forces armées sur la protection dans des situations de déplacements liés aux catastrophes.

² Le CPI incluait le concept de « fournisseur en dernier ressort » dans son approche de groupe afin de garantir la prévisibilité et la responsabilité de l'action humanitaire. C'est un élément essentiel de la responsabilité de l'UNHCR en tant que chef de groupe. L'UNHCR doit faire de son mieux pour combler des lacunes essentielles en matière de financement tout en travaillant avec le Coordinateur humanitaire et les donateurs pour mobiliser des ressources, répondre aux défis de sécurité et surmonter les obstacles à l'accès.

2

DÉVELOPPEMENT DE NORMES JURIDIQUES

L'UNHCR soutient le développement de nouvelles normes internationales et régionales, législations nationales et orientations stratégiques pour combler les lacunes et mieux protéger les droits des personnes déplacées dans le contexte des catastrophes et du changement climatique.

2.1 NORMES ET LOIS DITES « SOUPLES » RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

L'UNHCR a joué un rôle essentiel dans le développement des [Principes directeurs sur les déplacements internes](#) au début des années 2000 et encouragé leur utilisation dès le départ. Ces principes fournissent une protection aux Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la fois dans des contextes de catastrophe et de conflit.

Au niveau régional, le soutien technique de l'UNHCR a été fondamental pour s'assurer que la [Déclaration du Brésil](#) et le Plan d'Action, qui marquaient le 30^e anniversaire de la Déclaration de Carthagène, incluaient la reconnaissance des déplacements liés aux catastrophes et au changement climatique.

2.2 LÉGISLATION NATIONALE

Les responsables juridiques de l'UNHCR fournissent des orientations juridiques pour éclairer le processus de développement de la législation nationale. Celles-ci incluent des options de protection pour les personnes déplacées en raison des catastrophes et facteurs environnementaux. Le bureau régional de l'UNHCR pour les Amériques a réuni des [meilleures pratiques](#) venues d'Argentine, du Brésil, de Bolivie, de Cuba, du Panama, du Pérou et du Venezuela. En outre, il a encouragé les gouvernements à adopter des mesures pour renforcer leur législation nationale dans ce domaine. Par conséquent, l'Argentine a récemment inclus les [visas humanitaires](#) pour les personnes déplacées en raison de catastrophes dans sa législation nationale avec l'aide de l'UNHCR.

L'UNHCR est actuellement engagé dans un processus piloté par le Commonwealth, le PNUE et la CCNUCC qui poursuit le développement d'un outil juridique interactif pour aider les États à mettre en œuvre l'accord de Paris et leurs contributions déterminées au niveau national. L'UNHCR contribue à concevoir l'outil et pour s'assurer que les déplacements liés au changement climatique sont inclus en tant que domaine thématique.

L'UNHCR a également pris en charge de nombreuses initiatives pour permettre et renforcer la protection des déplacés internes au niveau national. Ceci fut notamment le cas en 2015, lorsque l'UNHCR a organisé un atelier régional portant sur la mise en œuvre et l'application au niveau national de la [Convention de Kampala](#), qui reconnaît spécifiquement les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de catastrophes et des impacts du changement climatique. En outre, l'UNHCR participe à de nombreux forums, conférences et formations. On peut citer, par exemple, son intervention sur la protection dans des situations de déplacement liées aux catastrophes dans le cadre d'une formation sur le droit des déplacements internes à l'*International Institute for Humanitarian Law* de Sanremo, qui visait à renforcer les capacités des responsables du gouvernement à rendre opérationnelles les lois nationales sur le déplacement à l'intérieur du pays dans des contextes de catastrophe.

2.3 LIGNES DIRECTRICES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'UNHCR a joué un rôle fondamental pour révéler les lacunes en matière de protection concernant les déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes et pour catalyser le processus de l'Initiative Nansen. Ceci remonte à la table ronde d'experts de l'UNHCR de 2011 à Bellagio intitulée « [Le changement climatique et les déplacements : identifier les lacunes et les réponses](#) », et au soutien accordé à la Norvège pour organiser une conférence en mémoire du premier Haut-Commissaire aux réfugiés, Fridtjof Nansen, sur le changement climatique et les déplacements, ayant débouché sur les [principes de Nansen](#). La Suisse et



Le réfugié soudanais, Nouredine Yahia, 18 ans, regarde le troupeau d'animaux des voyageurs nomades du Tchad. Les précipitations irrégulières, la déforestation, la désertification et le changement climatique sont de sérieuses menaces pour la cohésion entre les communautés d'accueil et les réfugiés.
© UNHCR / Oualid Khelifi

la Norvège ont lancé l'Initiative Nansen lors d'un événement organisé en marge de la 63e réunion du Comité exécutif (ExCom) de l'UNHCR en 2012. Une subvention collective de l'Union européenne (2013-2015) à l'UNHCR et au Conseil norvégien pour les réfugiés a soutenu le programme d'activités de l'Initiative Nansen, ce qui a abouti à l'adoption par 109 États de [l'Agenda en matière de protection](#) de l'Initiative Nansen concernant les déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes en 2015. Depuis 2016, l'UNHCR s'est [engagé à soutenir](#) la [Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes](#), un forum de suivi de l'Initiative Nansen menée par l'Allemagne, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'Agenda de protection de l'Initiative de Nansen, en particulier à travers la promotion du développement de normes et de politiques dans certains domaines où des lacunes avaient été identifiées.

En 2014, l'UNHCR a élaboré des [Orientations relatives aux dispositions temporaires de protection ou de séjour](#) (Guidelines on Temporary Protection or Stay Arrangements, TPSA) afin de répondre aux crises humanitaires et aux mouvements de populations complexes ou mixtes, applicables aux personnes qui fuient les catastrophes et changements climatiques.

En 2015, l'UNHCR a participé au développement de [Lignes directrices](#) sur les migrants dans les pays en crise, un processus mené par les gouvernements qui cherche à améliorer la capacité des États et autres acteurs concernés à aider les migrants touchés par des situations de crise.

Enfin, l'UNHCR, en collaboration avec Brookings Institution et Georgetown University, a développé des [lignes directrices](#) pour s'assurer que les relocalisations planifiées sont considérées comme une mesure en dernier ressort, qu'elles sont mises en œuvre en consultation avec les communautés affectées et qu'elles sont assorties de mesures de protection. Ces lignes directrices, basées sur les conclusions des réunions d'experts organisées à [Sanremo](#) en 2014 et [Bellagio](#) en 2015, se traduiront par des outils pratiques destinés aux États qui planifient et mettent en œuvre des relocalisations.

3

COHÉRENCE STRATÉGIQUE AU NIVEAU MONDIAL

L'UNHCR joue un rôle fondamental dans la promotion de la cohérence stratégique et l'intégration généralisée de la dimension de protection des déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes dans les processus politiques pertinents, en particulier dans le cadre de 8 domaines stratégiques distincts :

1. Les négociations en matière de changement climatique à travers la CCNUCC et la mise en œuvre de l'[Accord de Paris](#) de 2015 ;
2. La réduction du risque de catastrophe, ce qui a conduit au [Cadre de Sendai](#) et à sa mise en œuvre ;
3. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, ce qui a conduit à l'élaboration de l'[Agenda pour l'humanité](#) et à sa mise en œuvre ;
4. Le processus découlant du [Sommet de New York](#) de 2016, à la base des projets de Pacte mondial pour les réfugiés et de Pacte mondial pour les migrations régulières, sûres et ordonnées ;
5. Les processus de l'ONU en matière de droits de l'homme, notamment les organes de suivi des traités, le Conseil des droits de l'homme, les réunions d'experts du HCDH, l'examen périodique universel et les titulaires de mandats spéciaux, entre autres ;
6. La politique urbaine, ayant conduit au [Nouvel ordre du jour urbain Habitat III](#) et à sa mise en œuvre ;
7. Le développement durable, notamment [Agenda 2020 pour le développement durable](#) ;
8. Les dialogues en matière de politique migratoire, notamment le Forum mondial sur la migration et le développement.

Il convient, en particulier, de souligner l'engagement de l'UNHCR dans certains de ces processus. Au cours de la période allant de 2008 à 2016, l'UNHCR a offert une assistance aux Parties de la CCNUCC pour les aider à tenir compte de la mobilité humaine dans le cadre des négociations sur le changement climatique. De 2013 à 2016, l'UNHCR a animé le Comité consultatif informel sur le changement climatique et la mobilité humaine composé de l'UNHCR, l'OIM, le PNUD, le NRC/l'IDMC, Refugees International, le RAED et l'Université de Liège. Ceci impliquait une coordination conjointe des dossiers techniques présentés à la CCNUCC et ses organes subsidiaires, ainsi que l'organisation d'événements parallèles, dont 20 à Marrakech, et la participation à ces derniers ([COP22](#)). L'engagement de l'UNHCR, en collaboration avec les acteurs concernés, a joué un rôle déterminant dans l'inclusion des questions de mobilité humaine dans le [Paragraphe 14f du cadre d'adaptation de Cancun](#) de 2010 et dans le [Paragraphe 49 du texte de la décision de l'Accord de Paris](#) de 2015, qui mettait en place « une équipe spéciale sur les déplacements » dont l'UNHCR est membre. L'UNHCR contribue également activement au programme de travail du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et les dommages.

L'UNHCR s'est également impliqué dans le processus de [réunion de haut niveau](#) de l'Assemblée générale de l'ONU pour les réfugiés et les migrants, qui a débouché sur la Déclaration de New York du 19 septembre 2016. Le rapport du Secrétaire général comme la [Déclaration de New York](#) ont fait plusieurs références aux défis posés par les déplacements liés au changement climatique et aux catastrophes, et ont mentionné l'Agenda de protection de l'Initiative de Nansen comme solution pour répondre à ce problème.

4

PRODUCTION DE TRAVAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

L'UNHCR contribue à combler les lacunes en matière de connaissances, à revoir les méthodologies de collecte des données et à encourager le dialogue et la coordination parmi les chercheurs.

4.1 COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE CONNAISSANCES

L'UNHCR contribue à combler les lacunes dans le corpus de textes sur le changement climatique, les catastrophes et la mobilité urbaine. Par exemple :

Pour combler les lacunes en matière de compréhension du changement climatique et de la mobilité humaine dans différentes régions, l'UNHCR a contribué financièrement et techniquement en 2009 à la rédaction d'un rapport intitulé « [In Search of Shelter Mapping the Effects of Climate Change on Human Migration and Displacement](#) », qui présentait des cartes originales des impacts du changement climatique et des distributions de population dans les zones sensibles du monde entier.

En 2012, l'UNHCR, en collaboration avec l'ONU-EHS, la London School of Economics et l'Université de Bonn, a produit un rapport intitulé « [Climate Change, Vulnerability and Human Mobility: Perspectives from the East and Horn of Africa](#) » qui, à travers les témoignages de réfugiés, soulignait que le changement climatique était un « amplificateur de menaces » et exacerbait les conflits dans les pays d'origine des réfugiés.

- Pour combler les lacunes conceptuelles concernant l'apatridie liée au changement climatique et à la montée du niveau de la mer, l'UNHCR a développé une analyse en 2009 intitulée « [Climate Change and Statelessness](#) » [Le changement climatique et l'apatridie] et en 2011 « [Climate Change and the Risk of Statelessness: The Situation of Low-lying Island States](#) » [Le changement climatique et le risque d'apatridie : situation des États insulaires de faible altitude].
- Pour combler les lacunes conceptuelles des politiques relatives au changement climatique, l'UNHCR a contribué aux publications stratégiques de l'ONU et de l'Initiative Nansen. On peut citer « [Changing Climate, Moving People: Framing Migration, Displacement, and Planned Relocation](#) » [Changement climatique, déplacement des personnes : encadrer la migration, les déplacements et les déménagements planifiés] en 2013, et « [Integration of Human Mobility Issues within National Adaptation Plans \(NAPs\)](#) » [Intégration des questions de mobilité humaine dans les plans d'adaptation nationaux] en 2014.
- Les services d'évaluation de l'UNHCR, en juin 2010, ont commandé et publié « [Earth, wind and fire: A review of UNHCR's role in recent natural disasters](#) » [La Terre, le vent et le feu ; un examen du rôle de l'UNHCR dans les catastrophes naturelles récentes] afin de mieux comprendre les implications du rôle de chef du groupe de protection au niveau du pays dans des situations de catastrophe. En mars 2013, les services d'évaluation ont commandé et publié un rapport intitulé « [The World Turned Upside Down: A Review of Protection Risks and UNHCR's role in disasters](#) » [Le monde à l'envers : un examen des risques en matière de protection et du rôle de l'UNHCR dans les catastrophes], qui comblait d'importantes lacunes de compréhension conceptuelle des besoins spécifiques de protection des personnes déplacées dans le contexte des catastrophes et alimentait directement l'Agenda de l'Initiative Nansen en matière de protection.
- Dans le cadre de la série de travaux de recherche en matière de politique et de protection juridique de l'UNHCR, l'agence a demandé à des experts de combler les lacunes de connaissances en matière de protection. On peut citer : « [Protecting People Crossing Borders in the Context of Climate Change. Normative Gaps and Possible Approaches](#) » [Protéger les personnes transfrontalières dans le contexte du changement climatique. Vide normatif et approches potentielles] (2012), ainsi que des rapports contextuels visant à préparer la table ronde d'experts de l'UNHCR sur le changement

climatique et les déplacements qui s'est tenue à Bellagio en 2011 : « [Climate Change Displacement and International Law: Complementary Protection Standards](#) » [Déplacements liés au changement climatique et droit international : normes de protection complémentaires] (2011), et « [Protecting Environmentally Displaced People: Developing the capacity of Legal and Normative Frameworks](#) » [Protéger les personnes déplacées pour des raisons écologiques : développer la capacité des cadres légaux et normatifs] (2011). Ces rapports constituent le fondement conceptuel de la protection en matière de déplacements liés aux catastrophes à la base des consultations de l'Initiative Nansen, reflété ensuite dans l'Agenda de la protection adopté à Genève en octobre 2015.

4.2 AMÉLIORER LES OUTILS ET MÉTHODES

L'UNHCR améliore également les outils et méthodes utilisés pour recueillir et analyser les données en matière de déplacements et évaluer les dimensions des catastrophes. Par exemple, dans le cadre du comité de pilotage du Mécanisme de suivi des migrations mixtes ([4Mi, Mixed Migration Monitoring Mechanism Initiative](#)) dans la région de la Corne de l'Afrique, l'UNHCR fournit des renseignements sur des questions supplémentaires concernant le rôle des catastrophes en tant que facteurs secondaires de déplacement.

4.3 ENCOURAGER LE DIALOGUE ET LA COORDINATION DES MILIEUX ACADÉMIQUES ET POLITIQUES

Il convient de souligner que l'UNHCR, notamment par le biais du Comité consultatif de l'Initiative Nansen, a participé activement à la recherche, au dialogue et à la coordination et participe à présent au [Comité consultatif de la Plateforme sur les déplacements liés à des catastrophes](#). En outre, en 2016, l'UNHCR a participé au [lancement](#) d'une nouvelle Association internationale pour l'étude des migrations environnementales et au lancement du « Hugo Observatory », un centre de recherche consacré à l'environnement et la mobilité situé à Liège, en Belgique.

L'UNHCR contribue également à la diffusion et à la communication des conclusions des recherches auprès des milieux académiques et des publics plus larges. Par exemple, avec l'aide de l'Union européenne, l'UNHCR a commandé un numéro de la revue [Forced Migration Review \(FMR 49\)](#) portant sur les « catastrophes et déplacements dans un contexte de changement climatique », publié en mai 2015 avec 36 articles réunissant les preuves les plus récentes sur le changement climatique, les catastrophes et les déplacements.



CONCLUSION

L'UNHCR a joué un rôle de pionnier pour sensibiliser à la fois aux problématiques du changement climatique comme facteur de déplacement et au besoin d'assurer la protection des personnes déplacées dans le contexte de catastrophes. Les activités de l'UNHCR ont catalysé l'attention mondiale et les actions des États, des autres agences de l'ONU et de la société civile.

L'engagement de l'UNHCR sur ces questions s'est initialement articulé autour de trois axes : 1) combler les lacunes juridiques en matière de déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes, 2) combler les lacunes concernant la réponse opérationnelle à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le contexte des catastrophes et 3) remédier à l'impact du changement climatique sur les personnes déjà déplacées pour d'autres raisons. Au fil du temps, ces trois axes ont convergé. Aujourd'hui, l'engagement de l'UNHCR comprend de nombreux axes de travail supplémentaires en un seul et même

Une moto se déplace sur une route inondée à Jhati Tersil, Thatta District, Sindh, Pakistan, le 28 septembre 2011.; En août 2011, de fortes pluies de mousson ont déclenché des inondations dans les parties inférieures de Sindh et les parties nord du Punjab, ce qui rend difficile la distribution rapide des aides aux communautés touchées par les inondations en raison de routes endommagées. À ce jour, le gouvernement du Pakistan rapporte que plus de 5,3 millions de personnes ont été touchées, plus de 300 personnes ont perdu la vie, plus de 4,2 millions d'acres de terres sont inondées et 1,59 million d'acres de cultures détruites. © HCR / Sam Phelps

portefeuille. Les activités de l'UNHCR en matière de déplacements liés aux catastrophes et au changement climatique ont également augmenté en nombre et en diversité, signalant ainsi que le rôle du changement climatique et des catastrophes dans les déplacements est crucial et doit être inévitablement abordé.

Au fil des années, l'UNHCR a acquis une expérience substantielle en matière d'évitement, de diminution et d'identification de solutions concernant les déplacements dans le contexte des catastrophes et du changement climatique. Il s'engage à continuer à soutenir les États et à travailler avec les partenaires compétents afin de résoudre, à l'avenir, les défis liés aux déplacements causés par les catastrophes et le changement climatique.



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés